

## **Le dispositif de prévention et d'alerte aux grands froids**

Les risques sanitaires liés aux conditions météorologiques ne se limitent pas seulement aux canicules. Les périodes de grand froid représentent également une menace, à la fois sanitaire et sociale.

Un dispositif « grands froids » a été mis en place en 2002 par le Secrétariat d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion et Météo-France pour déclencher dans chaque département des mesures de protection des personnes sans abri. Météo-France fournit quotidiennement aux directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) un ensemble d'informations météorologiques et biométéorologiques en cas de grands froids : prévisions des températures et du vent jusqu'à trois jours pour une trentaine de grandes villes<sup>1</sup> de France comprenant la température minimale et maximale, la vitesse du vent et la température ressentie, le matin et l'après-midi. La température ressentie permet de restituer la sensation de froid éprouvée par une personne exposée au vent. Deux types de froid sont distingués : les périodes de temps froid (la température est comprise entre 0°C et -5°C) et les périodes de grand froid (la température est inférieure à -5°C).

Depuis février 2004, Météo-France a mis en place un dispositif complémentaire à l'attention de l'InVS. Il s'agit cette fois d'informations permettant d'attirer l'attention sur les risques sanitaires concernant les personnes souffrant de pathologies aggravées par une exposition au froid. Les prévisions de Météo-France indiquent pour chaque département, si dans les 4 prochains jours, la température sera inférieure ou égale à -5°C ou la température ressentie inférieure ou égale à -15°C. Cette alerte donne lieu le cas échéant à des communications de la DGS à destination des professionnels de santé et du grand public.

Une évaluation de la procédure d'alerte est par ailleurs prévue afin d'optimiser cette dernière en vue de l'hiver prochain.

---

<sup>1</sup> Liste des villes couvertes : Amiens, Bobigny, Bordeaux, Besançon, Caen, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Colmar, Créteil, Evry, Nice, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Melun, Montpellier, Nanterre, Nancy, Nantes, Niort, Orléans, Paris, Pontoise, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Versailles.